

ETUDE NOTARIALE

Etude de Maître Alexis Brahy
Notaire
Avenue de Waterloo 11 - 6000 Charleroi
Tél. 071/20.69.70

ATTESTATION

Je soussigné, Maître Alexis BRAHY, notaire à Charleroi (1er canton), atteste que par acte de mon ministère du 28/04/2026 et du notaire Flavio RANERI à Roux :

« GABY REAL ESTATE » SRL, ayant son siège à 1050 Ixelles, Avenue Louise 367, RPM Bruxelles sous le numéro TVA BE 0870.896.088.

est devenu propriétaire du bien décrit ci-après :

Ville de Charleroi – 10^{ème} division Marcinelle – troisième division

Dans un immeuble à appartements multiples, sis rue Henri Dunant, numéro 27, dénommé Résidence « EMERAUDE » d'un développement en façade d'environ trente mètres, quarante-sept centimètres, paraissant cadastré ou ayant été section B numéros 70G2P0000, 73M2P0000, 71D5P0000, 71E5P0000, 71F5P0000, 71G5P0000, 71H5P0000, 71K5P0000, 73P2P0000, 73X2P0000, 73T2P0000, 73Y2P0000, 73S2P0000, 73Z2P0000, 73R2P0000, 73A3P0000, 73V2P0000, 73B3P0000, 73W2P0000, 73C3P0000, 73D3P0000, 73E3P0000, 73F3P0000, 73G3P0000, d'une superficie totale d'après titre et selon mesurage de quinze ares, quatre-vingt-neuf centiares, trente-sept décimilliaires environ.

1/ L'appartement numéro G5 situé au cinquième étage, cadastré section B numéro 70G2P0025 (A5 /G/C 14) comprenant :

* En propriété privée et exclusive :

- hall, vestiaire, WC, living, cuisine, dégagement, salle de bains, deux chambres
- au sous-sol : la cave numéro 14

* En copropriété et indivision forcée :

- les trois cent nonante dixmillièmes indivis 390/10.000èmes des parties communes dont le terrain de la répartition 1

- les quatre cent nonante-six dixmillièmes indivis 496/10.000èmes des parties communes dont le terrain de la répartition 2

2/ Le garage numéro 9, à l'arrière du bâtiment cadastré section B numéro 73P2P0000 pour une contenance de dix-neuf centiares, comprenant :

* En propriété privée et exclusive : le garage proprement dit avec la porte

* En copropriété et indivision forcée : les septante-deux dixmillièmes indivis 72/10.000èmes des parties communes dont le terrain de la répartition 1

R.C. non indexé : 1.122,00 €

Après accomplissement de toutes les formalités une copie digitale de l'acte peut être consultée via la plateforme www.izimi.be à l'aide de la carte d'identité électronique ou via l'application ItsMe.

Charleroi (1er canton), le 28/04/2026

